par Montjoye (Chr. Bailly)

T 3737
Rec 3.
28014
Cesr
Fre
22798

AVIS
A LA
CONVENTION NATIONALE,
SUR LE JUGEMENT
DE LOUIS XVI.

En toute chose, il faut considérer la fin.
LA FONTAINE.

PAR M. M***.,

Auteur de la réponse aux réflexions de M. Necker.

A GENEVE;

ET SE TROUVE A PARIS,

Chez les Marchands de Nouveautés.

1793.

THE NEWBERRY
LIBRARY

AVIS DE L'AUTEUR.

Des personnes que le rang qu'elles tenoient dans cette cour, qui n'est plus, ont mis à portée de connoître intimement l'auguste accusé, traîné des marches du trône à la barre d'un tribunal, m'ont fait passer des anecdotes sur ses mœurs et son caractere. Je les remercie ici de toute mon ame de l'attachement qu'elles conservent pour leur trop malheureux maître. Il n'est pas une des lettres qu'on m'a écrites à ce sujet, où l'on ne m'assure que Louis XVI est le plus juste, le plus humain, le meilleur des hommes de son siecle. Hélas! qui plus que moi est pénétré de cette vérité! J'ose croire qu'elle entrera dans le cœur de tous ceux qui liront cet écrit avec attention, à quelque parti d'ailleurs qu'ils soient attachés. Lisez-le, lisez-le, vous sur-tout à qui il est adressé. Au moment de la plus importante décision, vous seriez coupables de ne pas recueillir toutes les lumieres qui vous sont présentées. Dans tous les tribunaux de la terre, les juges lisent les mémoires produits pour la défense d'un accusé.

AVIS

A LA

CONVENTION NATIONALE,

SUR LE JUGEMENT

DE LOUIS XVI.

JE laisse, Messieurs, au burin de l'histoire à tracer cette lamentable série d'événemens malheureux, qui amenent aujourd'hui à votre barre, en la posture d'accusé, le descendant de soixante-cinq rois. Je laisse aux trois savans & vertueux défenseurs, qui se placent entre vous & lui, à ces hommes généreux que nous couvrons de toute notre reconnoissance comme nous les couvrions depuis long-tems de toute notre estime, le soin d'ouvrir à vos yeux le livre des loix, le soin de vous rappeller les obligations que contractent ceux dont les mains se saisissent de la redoutable balance de la justice. Pour moi qui n'ai ni leurs lumieres, ni leur éloquence, mais que la vue de la vertu aux prises avec une grande infortune, échauffe du même courage, je n'aurai pas la prétention de vous développer les sages principes qui doivent précipiter dans un néant éternel, des accusations également absurdes & honteuses; je ne vous dirai pas ce qu'ils vous diront mieux que moi, mais j'ajouterai peut-être quelques vérités utiles à celles qu'ils vous feront entendre.

Les momens pressent; le court délai que vous avez fixé à l'auguste accusé pour produire ses moyens de défense, ne permettent pas de se livrer ni à de savantes, ni à de longues discussions. N'importe : il ne faut pas beaucoup de tems pour arracher le voile que l'imposture & la prévention ont jetté sur l'image de la divinité..... Je vous entends; vous pensez que je vais débattre encore la question de l'inviolabilité, que je vais répéter

les argumens qui démontrent invinciblement que le tribunal à qui Louis doit compte de sa conduite, n'est point ici bas, & que s'il pouvoit avoir des juges sur la terre, il ne pourroit en trouver que parmi ses pairs. Non, ces problêmes vous les avez résolus; Louis n'est plus pour vous le chef de la nation Française; vous avez brisé son trône, sa couronne, son diadême; les droits de sa naissance, les prérogatives de l'éminente place qu'il avoit héritée de ses ancêtres; ce sacerdoce de la royauté, cette onction sainte que l'auguste main de la religion avoit versée sur son front, tout cela a disparu. Mais qu'est donc Louis? Un homme, dites-vous, sorti d'une prison pour venir recevoir son jugement.....

Eh bien, soit: Louis n'est qu'un homme. Le voilà devant vous cet homme frappé de quarante chefs d'accusation; le glaive de la loi est suspendu sur sa tête. Mais ne le dépouillez pas au moins des égards dus à l'infortune, des priviléges sacrés que la piété de toutes les nations accorde au malheureux qui défend contre des accusateurs, les intérêts les plus chers. Avant de décider de son sort, enveloppez-vous de cette impassibilité qui est le premier devoir de quiconque est devenu l'arbitre de la destinée de son semblable. Que la prévention ne trouve aucune issue pour se glisser dans vos âmes; que les suggestions de l'intrigue cherchent inutilement à séduire vos cœurs; que tous les traits de la malveillance viennent se briser à vos pieds; fermez l'oreille aux cris de la calomnie, aux hurlemens des factieux; devenez en un mot des Dieux; accordez tout à l'équité, rien à la menace; défendez-vous sur-tout de la précipitation; car, comme le disoit l'infortuné Stuart dans une occasion toute semblable à celle où vous vous trouvez: *Il est plus aisé de se repentir d'une sentence donnée avec précipitation, que de réparer le mal qu'elle a fait.* Voilà ce que le dernier des hommes auroit droit d'attendre de ses juges; voilà donc aussi ce que vous ne sauriez refuser à Louis.

Louis n'est qu'un homme: eh oui! mais quel homme, grand Dieu! Voyez-le devant vous, prêt à vous entendre prononcer son arrêt; il est affligé, mais il n'est pas inquiet; le malheur a flétri ses traits, mais la candeur est sur son front, la sérénité

ſur ſon viſage : on lit dans ſes yeux le tendre intérêt qu'il porte à tous ceux qui l'environnent. Il ſemble vous dire :

Souffrir eſt mon deſtin, aimer eſt mon partage.

Voyez à ſes côtés, ces trois courageux athletes qui ſe dévouent à ſon ſalut ; l'un courbé ſous le poids des années, fut l'ornement de notre ancienne magiſtrature, & vous n'avez pas oublié avec quel zèle, avec quelle noble énergie il défendit en 70, les intérêts du peuple ; vous vous ſouvenez qu'appellé auprès du trône de Louis, ſon premier ſoin fut de fixer les regards du monarque ſur l'intérieur des priſons, & d'en obtenir la liberté d'une foule d'infortunés ; deux fois il quitta la cour, & deux fois la France en gémit. L'orateur sexagénaire qui partage ſon dévouement pour Louis, fut ſous le règne des loix détruites, un de leurs plus dignes interpretes ; il fit admirer ſon ſavoir & chérir ſa probité ; perſonne ne jouit d'une renommée plus pure ; il n'ouvrit jamais la bouche que pour l'innocence. Comme vous il eut la confiance du peuple ; il fut un de ſes repréſentans. Ses travaux dans la carriere de la légiſlation, lui ont ſans doute acquis des droits à votre confiance, car il dirigea principalement ſes efforts contre la féodalité. Le juriſconſulte qu ſeconde ces deux reſpectables vieillards, a auſſi de grands titres à votre confiance. Dès qu'il parut au barreau de la capitale, il fixa ſur lui tous les regards ; il fut jugé le digne émule de ceux qui y tenoient le premier rang ; il augmenta le nombre des guides que les juges aimoient à ſuivre, & celui des vengeurs que les opprimés aimoient à invoquer. Quelle ſublime image que celle de ces intéreſſans Triumvirs, enveloppant leur auguſte client de la conſidération univerſelle qui ne les a jamais abandonnés dans tout le cours de leur vie, & faiſant rejaillir ſur lui l'éclat de la réputation dont chacun d'eux n'a ceſſé de jouir, réputation d'autant plus belle, que le ſouffle de la calomnie ſi audacieuſe dans ce ſiécle, n'a point oſé la ternir. Quel préjugé pour l'innocence de l'accuſé, que la vie ſans tache des trois défenſeurs ! De tels hommes prêteroient-ils leur miniſtere à un farouche

deſpote, à un cruel tyran, à un roi ſanguinaire ? Ne ſeroit-ce pas une biſarrerie inexplicable, que doués d'un jugement exquis, ils vouluſſent tout d'un coup renoncer à cet honorable concert d'eſtime qui s'éleve de toutes parts autour d'eux, & ſe couvrir du mépris de l'humanité entiere, en devenant les apologiſtes d'un *Néron*, car je le rappelle en rougiſſant, c'eſt ainſi que Louis a été qualifié dans votre tribune ? Non, s'il pouvoit jaillir de toute la durée du règne de Louis, un ſeul trait qui eût la plus légére reſſemblance avec quelqu'un de ceux qu'on rencontre dans le hideux tableau que font de ſes mœurs & de ſa conduite, ſes implacables ennemis, jamais il n'eût eu ni Malsherbes, ni Troncher, ni de Seze, pour défenſeurs.

Louis, dites-vous, n'eſt qu'un homme ! je le veux ; mais n'êtes-vous pas frappés de l'impoſant cortége qui accompagne cet accuſé aux pieds de votre tribunal ? Voyez autour de vous la France, l'Europe, & ſi j'oſe le dire, toutes les générations à venir qui le contemplent à votre barre, qui vous demandent compte de l'attitude où le réduit la tyrannie d'une faction qu'il eſt tems enfin de dompter ; qui vous crient juſtice, juſtice pour l'innocence ! Il me ſemble, oui, il me ſemble que les puiſſances céleſtes elles-mêmes s'ébranlent, & qu'attentives au ſpectacle que vous donnez au monde, elles attendent du haut des cieux que vous vengiez cette Providence qui a bien voulu permettre les humiliations de Louis, mais qui veut auſſi qu'elles ayent un terme. Le dirai-je encore ? Je crois voir les ombres de nos ancêtres, ſortir de leurs tombeaux, ſe répandre parmi vous, & s'étonner de voir ce que la France rougira un jour d'avoir vu . . . . Mais grand Dieu ! j'apperçois ſur leurs traces des furies qui tiennent dans la main, un poignard tout dégoutant de ſang. Ce ſont les ombres de Clément, de Chatel, de Ravaillac, de Bradshaw, de Cromwell, de Damien. Elles ſoufflent au milieu de vous le poiſon du régicide ; elles frémiſſent d'impatience ; elles vous accuſent de lenteur ; hâtez-vous ; jugez ; frappez la victime ; & elles s'envoleront au ſéjour des enfers en pouſſant un cri d'allégreſſe . . . . . Ah ! n'allez-pas croire que ce ſoient là les

jeux d'une imagination exaltée, d'une imagination que trouble la crainte de voir ce glaive dont vous êtes armés, tomber sur une tête, pour vous vulgaire, & pour moi toujours chere, toujours sacrée, & pour la conservation de laquelle il seroit de mon devoir d'offrir mille vies, si je les avois. Gardez-vous de penser que je cherche à vous égarer, à vous effrayer par des images fantastiques. Non, ici tout est vrai, car quelque métamorphose que vous ayez pu faire subir à Louis, en dépouillant son front du bandeau royal, vous n'avez point infusé un autre sang dans ses veines. Le sang qui y coule, est toujours celui de Louis IX, de Louis XII, de Henri IV. S'il venoit à se répandre par votre ordre, il est incontestable que vous associeriez vos noms à des noms que l'histoire ne nous a transmis qu'en les dévouant à notre exécration ; il est incontestable que vous rétablieriez alors en quelque sorte la mémoire des plus odieux scélérats, qui aient paru sur ce globe ; il ne vous resteroit plus qu'à substituer leurs statues à celles des rois qu'un accès aveugle de frénésie a renversées, qu'à remplacer l'image du bon Henri par celle de l'exécrable Ravaillac, qu'à mettre Damien sur le piédestal qui portoit l'effigie de Louis XV ; il est incontestable qu'à la doctrine qui a été professée par les hommes les plus éclairés & les plus vertueux de tous les siecles, qu'aux principes des Bossuet, des Fénélon, des Arnaud, des Paschal, des la Bruyere, vous préféreriez la noire politique de ces boutefeux qui semblent ne s'être montrés dans ce monde que pour y faire entre-égorger ses malheureux habitans, la morale incendiaire d'un Calvin, d'un Black, d'un du Rozier, d'un Knox, d'un Jurieu, d'un Hotman, d'un Buchanan. Ah ! quelle différence vous mettriez alors entre vous & ces sages députés du troisieme ordre, qui dans les états-généraux de 1614, poserent pour premier article de leur cahier, *pour loi fondamentale du royaume, inviolable, notoire à tous*, (1) *que l'opinion qu'il est loisible de tuer ou déposer les rois, s'élever & rébeller contre eux*,

(1) *Voyez recueil très exact & curieux de tout ce qui s'est fait & passé de mémorable en l'assemblée générale des états tenus à Paris en*

ſecouer le joug de leur obéiſſance, pour quelque occaſion que ce ſoit eſt impie, déteſtable, contre vérité & contre l'établiſſement de l'état de France.... que tous livres qui enſeignent cette fauſſe & perverse opinion, ſont ſéditieux & damnables ; tous étrangers qui l'écrivent & publient, ennemis jurés de la couronne ; tous françois qui y adherent, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, rebelles, infracteurs des loix fondamentales du royaume, & criminel de leze-majeſté au premier chef..... Choiſiſſez ; il en eſt tems encore : quelle renommée voulez-vous que l'hiſtoire porte de vous à la poſtérité ? optez entre le crime ou la vertu, entre la folie ou la ſageſſe. D'un côté ſont les apologiſtes, les fauteurs du régicide ; de l'autre ſont les cenſeurs courageux & éclairés d'une opinion qui juſqu'à ces derniers jours, avoit été proſcrite parmi nous. Sur quelle liſte voulez-vous que nos neveux liſent vos noms ? y a-t-il à balancer ?

Non, meſſieurs, vous ne balancerez pas : tous les hommes ſages de France, de l'Europe voient avec une douce ſatisfaction que la très-grande partie d'entre vous ne partage point le délire de quelques ſéditieux qui veulent renouveller l'attentat dont gémit l'Angleterre, parce qu'ils ont beſoin auſſi d'établir la tyrannie d'un uſurpateur. J'ai moi-même entendu dire à pluſieurs des membres de votre aſſemblée, qu'à peine comptiez-vous quarante collégues dont l'opinion ſur l'accuſé ſoumis à votre jugement, fut une opinion de ſang. Conſidérez donc que vous reſteriez ſans excuſe ſi vous alliez ſacrifier votre vœu, votre conſcience, votre honneur, l'eſtime de vos contemporains, celle de tous les ſiecles à une auſſi foible minorité. Craignez-vous ſes intrigues, ſes cabales, ſes ſoulévemens, les proſcriptions ? eh ! que ſont toutes ces conſidérations ? qu'eſt la mort elle-même pour celui qui a la force de remplir ſes devoirs ? quel ſacrifice peut balancer le conſolant témoignage d'avoir tout donné à la vertu, de laiſſer un nom ſans tache ?

---

l'année 1614. « Ce ſont les propres expreſſions du cahier des députés du tiers-état que je tranſcris ici.

Portez d'ailleurs vos regards vers le but où l'on vous conduit : car

En toute affaire, il faut considérer la fin.

Céderez-vous à la crainte ? Laisserez-vous consommer le forfait qui répugne à votre cœur ? Qu'y aurez-vous gagné ? Il ne sera pas plutôt commis qu'il s'élevera un homme audacieux qui brisera les instrumens du crime dont il n'aura plus que les fruits à recueillir. Ouvrez l'histoire : n'est-ce pas là la marche de tous les usurpateurs ? Ils ont besoin de complices pour arriver au suprême pouvoir ; mais dès que leur main a saisi le sceptre, ils l'appesantissent sur ceux-là même à qui ils le doivent, parce qu'ils craignent, avec raison, que des hommes accoutumés à l'indépendance, & qui n'ont pas su s'accommoder d'une autorité légitime, ne puissent plier sous un joug usurpé. Prenez-y garde : l'homme dont je vous parle, vous le connoissez ; vous devinez ses intentions ; vous ne vous méprenez pas sur ses vues ultérieures. N'allez pas partager la funeste sécurité des collégues de Cromwell. Le chevalier Revil Granvill avoit une telle antipathie pour ce malheureux, qu'il ne pouvoit rester assis auprès de lui dans la chambre-basse ; lorsqu'on lui en demandoit la raison, il répondoit : *je ne saurois en dire d'autres, sinon que mon génie semble m'inspirer, quand je vois ce vilain homme, qu'il doit un jour être fatal au roi.*

Combien d'autres membres de la chambre-basse, avoient les mêmes pressentimens que Granvill ! Et cependant la majorité seconda, avec une cruelle docilité, les entreprises de ce même Cromwell. Comment en fut-elle payée ? Permettez que je vous rappelle cette étonnante scene. Hélas ! au point où nous en sommes, le souvenir pourra en être utile ! Un jour il entre dans cette même assemblée qui lui avoit accordé le meurtre de Charles Ier ; il prend sa place ordinaire ; il dit à un des membres qui étoit à côté de lui : « Le dessein qui m'amene, » me déchire l'âme ; j'ai ardemment prié le ciel de ne pas me » donner une telle mission. » Il s'étoit élevé une discussion importante ; il lui tarde qu'elle soit à sa fin ; il se leve, & dit à Harrisson, un de ses plus fanatiques complices : « Harrisson,

il eſt bien tems que le parlement abdique ſon pouvoir ; qu'en » penſez-vous ? » Harriſſon l'exhorte à bien mûrir cette idée, & lui fait voir tous les dangers de ſon exécution ; Cromwell ſemble ſe rendre ; il s'aſſied. La diſcuſſion continue ; le babil d'un orateur le fatigue, l'impatiente ; il jette un coup-d'œil ſur Harriſſon, & lui crie : « il eſt tems, je crois, d'agir ! » Il ſe leve enſuite avec précipitation, prend la parole, injurie le parlement, lui reproche ſa tyrannie, ſon ambition, la dilapidation des deniers publics, ſon inſouciance pour les intérêts du peuple, ſa puſillanimité, ſes lâches complaiſances, & après ce débordement d'invectives, enflant ſa voix, il s'écrie : « retirez-vous donc, & laiſſez occuper vos places par de plus honnêtes gens, qui répondront mieux que vous ne l'avez fait, à la confiance du peuple ! » L'aſſemblée étonnée de cet excès d'inſolence, le fixoit, & ne ſavoit que penſer, lorſque fixant à ſon tour ceux qui montroient plus d'étonnement, il leur fait entendre cette menace : « vous n'êtes plus parlement ; oui, vous n'êtes plus parlement, c'eſt moi, Cromwell, qui vous le dis. Le ſeigneur vous retire les pouvoirs qu'il vous avoit conférés, il a choiſi d'autres inſtrumens que vous pour le bien du peuple ! » Un de ſes collégues, le chevalier Wentworth oſe lui repréſenter, que jamais le parlement ne s'eſt vu traiter avec une pareille indécence, & qu'un tel langage eſt d'autant plus choquant, qu'il ſort de la bouche d'un homme que l'aſſemblée a comblé de biens & de faveurs. Cromwell lance à Wentworth, un regard où ſe peignent la colere & le mépris ; il lui crie : « allez, allez, je ſaurai bien abattre votre caquet : vous n'êtes plus le parlement ; vous n'êtes plus le parlement, vous dis-je ! » Frappant enſuite des pieds, comme un furieux, élevant la voix, comme un énergumene, *hola* ! s'écrie-t-il. A ce ſignal, la porte s'ouvre, & ſes ſatellites ſe précipitent dans la ſalle ; il arrache le préſident de ſon fauteuil, jette la maſſe d'armes à un ſoldat, en lui diſant : *débarraſſe-moi de cette marotte* ! ordonne à tous les députés de ſortir, les fait défiler devant lui, ferme la porte de la chambre, en emporte les clefs, & livre

ſes collégues, ces hommes qui avoient aſſouvi ſon ambition avec le ſang de Stuart, aux brutalités d'une inſolente ſoldateſque. Voilà, n'en doutez pas, voilà, ſi vous n'avez pas le courage d'être juſtes envers Louis, le coup qui frappera votre aſſemblée. Sous ſix ſemaines, elle auroit le ſort qu'éprouva celle qui fit monter Charles Ier ſur un échafaud.

Indépendamment de cette conſidération, votre intérêt, l'intérêt de chacun de vous, vous défend un jugement inique. Avez-vous en effet obſervé que la jalouſie & la haine s'attachent toujours aux pas de ceux qui jouiſſent d'une grande faveur ? Où venoient, je vous le demande, dans l'ancien régime, ſe réunir tous les ſerpens de la calomnie ? Autour des grands, des courtiſans, de la cour, du trône. Ces êtres qui ſemblent privilégiés, qui ſemblent goûter ſeuls le bonheur au milieu de tant de malheureux, ſont ſans ceſſe aux priſes avec l'envie ; elle creuſe des piéges ſous leurs pas, elle les environne d'ennemis ; le mal qu'on leur fait, paroît un dédommagement des avantages qu'on croit qu'ils poſſedent excluſivement ; on penſe s'égaler à eux en les haïſſant. De-là vient que vous flatterez toujours la multitude en lui parlant de ſupprimer des diſtinctions dont elle étoit jalouſe, mais dont la ſociété ne peut pas plus ſe paſſer, qu'une armée de la hiérarchie militaire. Si Louis n'étoit plus, alors vous ſeriez la caſte privilégiée, alors votre aſſemblée ſeroit ce qu'étoit autrefois la cour de France ; vous vous verriez bientôt environnés, preſſés de tous les intrigans, de tous les mécontens, de tous les factieux ; car la convention nationale deviendroit leur ſeul point de ralliement, la ſeule digue contre laquelle ils pourroient faire effort. Tant que Louis vit, les complots ont un but, les ſéditions un prétexte ; ſi les mouvemens qu'une faction toujours active ne ceſſe d'imprimer à l'empire, arrivent quelquefois juſqu'à vous, Louis au moins y fait diverſion. S'il n'étoit plus, ſi vous aviez fait tomber ſa tête, tout au même inſtant changeroit de face pour vous. Ce ſang n'auroit pas plutôt coulé, que la France ſi longtems incorporée avec ſon chef, jetteroit un cri d'effroi & de douleur. Le repentir ſuccéderoit à l'injuſtice. L'amour & la recon-

noissance comprimés depuis trois ans réagiroient avec violence ; toutes les consciences vous accuseroient, toutes les voix vous désigneroient, voilà, voilà, entendriez-vous crier à des milliers de Français, les assassins de Louis ! on rappelleroit ses vertus, ses bienfaits, sa longanimité, sa patience héroïque, sa douceur inaltérable au milieu des outrages dont vous l'avez laissé abreuver, au milieu des fers dont vous l'avez chargé. On ne vous parleroit des accusations que vous aviez intentées contre lui, que pour vous reprocher leur invraisemblance, leur perfidie ; on n'aborderoit ses juges que pour demander compte aux uns de leur cruelle crédulité, aux autres de leur atroce complaisance. Les ennemis même de Louis, ceux mêmes qui vous poussent aujourd'hui à sa perte, éprouveroient dans tout leur être, un changement qui vous étonneroit ; le sentiment de la pitié entreroit enfin dans leur cœur, le pénétreroit, & vous auriez pour premier supplice de voir des pleurs couler de leurs propres yeux, de les entendre se plaindre que vous les avez trop bien servis. Le deuil de l'univers seroit votre second tourment. De toute part vous verriez arriver sur la tombe de Louis les hommages des hommes justes & sensibles. Le génie de la France jetteroit un voile funébre sur ce Temple où fut prisonnier le plus sage, le plus humain de ses rois, sur ces tours odieuses à jamais à ceux qui les contempleroient. C'est dans l'enceinte de ces murs baignés des larmes de Marie-Antoinette & de son intéressante famille, que se concentreroient toute commisération, toute sensibilité, tout sentiment tendre, tout intérêt affectueux. La prévention, la crédulité, l'imposture qui veilloient & rugissoient autour de cette prison, l'abandonneroient pour toujours ; la malignité n'y trouveroit plus d'aliment. Toutes les animosités, toutes les jalousies, toutes les ambitions, toutes les passions se précipiteroient vers votre assemblée ; car ce ne seroit plus que là qu'elles trouveroient leur pâture. Quel choc que celui qui jailliroit de cette double explosion de douleur d'un côté, de haine de l'autre ? Comment n'en seriez-vous pas brisés ?

Votre assemblée dissoute, que deviendroient ses membres ? Quelque part qu'ils portassent leurs pas, ne seroient-ils pas suivis par le regret de n'avoir travaillé que pour un usurpateur, par la confusion, & sans doute aussi par les remords ? Permettez que j'ouvre encore à vos yeux les fastes de l'histoire, que je vous rappelle la fin déplorable de tous ceux qui, dans les tems passés, ont contribué à un jugement semblable à celui que sollicitent de vous les trop aveugles ennemis de Louis. Les meurtriers de César terminerent leur vie par la mort la plus misérable. En Angleterre, les membres de la cour d'iniquité qui condamnerent Charles Ier à l'échafaud, périrent dans l'opprobre & dans la misere. Il en fut de même des satellites de Cromwell. Ireton mourut dans une humiliante pauvreté, Lambert, Argyle traînerent des jours malheureux dans l'exil & l'obscurité ; Vanne, Sidney périrent par la main du bourreau. Quant à l'avocat Bradshaw, président du tribunal qui jugea & condamna Stuart, je ne puis sans frémir, retracer à ma mémoire la destinée de ce malheureux ; il fut visiblement maudit du ciel & des hommes ; errant, vagabond comme Caïn, il parcourut l'Europe, sous divers déguisemens. Mais le signe de la réprobation se lisoit sur son front. Un jour qu'il étoit à la Haye, dans une auberge, assis avec plusieurs personnes à une table d'hôte, un Anglais entre, il paroît frappé de la figure de Bradshaw ; il le fixe, le reconnoît malgré son travestissement, & s'écrie : « Messieurs, le voilà, le voilà le scélérat qui a condamné à mort le roi mon maître ! Je le cherchois depuis long-tems. Grâces soient rendues au ciel ! enfin je trouve le monstre, & je le punis bien moins qu'il ne le mérite ! » En disant ces derniers mots, l'Anglais fait étinceller un poignard, & le plonge dans le cœur de Bradshaw. S'adressant ensuite aux assistans, il leur dit : « Rassurez-vous, Messieurs ; ce que j'ai fait est terrible, mais je n'ai que rempli mon devoir ! » Il reçut des applaudissemens unanimes ; on trouva son action hardie & généreuse, tant le

le crime qu'elle puniſſoit, paroiſſoit exécrable; il ſe retira ſans obſtacle, & repartit le lendemain pour Londres. Telle fut la terrible fin de Bradshaw. Cette miſere, ces châtimens, ces déſaſtres, dont furent frappés ceux qui ſouillerent l'Angleterre d'un régicide, cet accord, cette harmonie de malheurs, ſont une grande leçon. Et n'allez pas mériter le reproche de ne pas ſavoir profiter du paſſé, quand vous voyez renaître les mêmes ſymptômes, les mêmes criſes, les mêmes phénomenes qui précéderent la lamentable époque que l'Angleterre voudroit pouvoir effacer de ſes annales.

Quant à Cromwel, il mourut, il eſt vrai, il expira dans ſon lit; mais quel eſt l'homme aſſez ennemi de lui-même, qui voulut vivre comme vécut Cromwell pendant les cinq années de ſon protectorat? (1) Placé au milieu de divers partis, de diverſes ſectes, qui, en s'entre-déchirant pour des opinions, rendoient impoſſible l'affermiſſement de ſa domination, il les voyoit ſe réunir pour hâter ſa chute. Ceux-là le regardoient comme l'ennemi de leur roi; ceux-ci comme le blaſphémateur, l'oppreſſeur de leur religion; les gens de guerre comme un ambitieux, un deſpote; les *applaniſſeurs* comme un traître, comme un déſerteur de leur ſecte, comme un deſtructeur de leur ſyſtême d'égalité; tous comme un homme ſans morale, ſans principes, ſans bonne-foi, comme un ſombre hypocrite, comme l'ennemi commun, comme le tyran de la patrie. Il n'entendoit parler que de conſpirations; il découvroit dans ſa propre famille des conjurés; cet eſprit de mutinerie, de rébellion, d'indépendance qu'il avoit ſoufflé dans les armées, ſe dirigeoit contre lui. Les allarmes vinrent enfin l'environner de toutes parts; la terreur égara ſa raiſon; les

(1) *Ce fut le 20 avril 1663, qu'il oſa diſſoudre le parlement dont il s'étoit ſervi pour perdre Charles Ier, & qu'il ſe trouva ainſi ſeul à la tête de la choſe publique. Il mourut le 13 ſeptembre 1658. Il avoit toujours regardé ce jour là comme une époque heureuſe pour lui.*

remords se collerent sur sa conscience ; les tourmens déchirerent son âme. Il ne rêva plus qu'insurrection, que révoltes, que complots contre sa vie, que trahisons, que combats, que défaites. Plusieurs mois avant sa mort, il ne sembloit plus vivre que pour être aux hommes, un exemple terrible de la punition dont le ciel frappe les grands criminels. Son cœur ne pouvoit plus goûter de paix ; le sommeil n'approchoit plus de ses yeux ; son imagination troublée ; ne lui présentoit que des fantômes hideux armés d'un glaive teint de sang, que des bourreaux, des échafauds, des victimes, des poignards, des coupes empoisonnées. L'approchoit-on, tout son corps tressailloit ; il frémissoit, il se croyoit menacé de la mort. Fuyoit-il dans la solitude ? le silence l'effrayoit ; il se croyoit entouré de spectres ; il lui sembloit entendre des voix lugubres, des gémissemens plaintifs ; un abyme s'ouvroit devant lui ; l'image sanglante & couronnée de Stuart le poursuivoit par-tout. Insupportable à lui-même, se dérobant à tous les regards, croyant avoir le genre humain entier pour ennemi, il ne couchoit jamais deux nuits de suite dans le même appartement. Qui voudroit, grand Dieu ! se précipiter tout vivant dans un pareil enfer ? Et quel sort plus affreux pourroit-on souhaiter à l'être à qui on auroit voué une haine mortelle ? C'est pourtant dans cet océan d'angoisses cruelles, d'anxiétés poignantes, de tortures déchirantes que la soif de régner plongea le traître Cromwell. L'ennui & la douleur, voilà ce qu'il trouva sur le trône; un nom infâme après sa mort, tel est le fruit qu'il a recueilli de son usurpation. Ah ! si, en France, il doit aussi s'élever un Cromwell, s'il se trouvoit parmi mes concitoyens, un homme qui conçût la pensée de se couronner du diadême arraché au front de Louis, je serois tenté pour le punir de son vœu sacrilége, de lui en désirer l'accomplissement. Que le trône en 89 eût des appas, je le conçois ; alors les bases de l'empire n'étoient pas réduites en poudre ; alors le corps politique n'étoit pas frappé de mort ; alors tous les canaux de la prospérité publique n'étoient pas taris. Mais aujourd'hui quelle image présente la France ! Vingt années

d'une guerre déſaſtreuſe l'auroient-elles couverte d'autant de plaies que lui en ont fait nos révolutions ſucceſſives ? Où ſont ſes richeſſes, ſes manufactures ? Des campagnes, les unes déſolées par les étrangers, que nos querelles ont attirés ſur notre ſol, les autres déſertes parce que les cultivateurs ont été métamorphoſés en ſoldats ; les atteliers abandonnés ; une marine à créer ; l'induſtrie de l'artiſte & de l'artiſan devenue oiſive par l'abſence des riches propriétaires ; une dette incalculable ; un numéraire idéal & dont une partie eſt déja ſans hypothéque ; des tributs que la miſere du peuple rend impoſſibles à lever ; le pauvre ſans ſecours ; l'homme laborieux ſans travail ; des factions inquiettes, turbulentes, ſanguinaires ; par-tout le découragement, le mal-aiſe, les murmures ; par-tout des têtes exaltées, des eſprits égarés ; nulle part la religion ne pouvant faire entendre ſa voix conſolante, ne pouvant inſpirer ces efforts généreux qui élevent les empires comme les individus au-deſſus de l'adverſité, ne pouvant inſinuer cette morale divine qui rend néceſſaire & facile le reſpect aux autorités, le payement des contributions, le joug de l'obéiſſance ; quelle déſorganiſation ! quelle anarchie ! quel cahos ! ah ! pour faire renaître l'ordre au ſein d'une telle corruption, il faudroit un génie ſurnaturel, il faudroit au moins un homme chéri du ciel, un homme aidé de toute la protection céleſte, & le ciel abandonne à leur ſens, livre à tous les écarts de la fragilité humaine, ceux qu'il n'a point appellé lui-même au gouvernement des empires.

Que ſi vous étiez, meſſieurs, aſſez aveugles, aſſez ennemis de vous-mêmes, pour ſacrifier à des conſidérations dont vous auriez un jour à rougir, l'intérêt de votre aſſemblée, votre ſûreté individuelle, ne comblez pas du moins les déſaſtres de notre infortunée patrie, que vous êtes appellés à conſoler. Que deviendroit elle, ſi par le jugement que vous allez prononcer, il s'élevoit pour elle un maître à qui ſa naiſſance ne donneroit aucun droit de la gouverner ? Qui vous dit que les armées ſouſcriroient à ſon élévation ? Qui vous dit que les Français ne ſe partageroient pas entre l'uſurpateur & les ſucceſſeurs légi-

r de Louis ? Vous auriez donc armés vos concitoyens les uns contre les autres. Et cet auguſte enfant qui du berceau a paſſé dans une priſon, ſeroit-il auſſi exclus du trône ? Son ſang cimenteroit-il auſſi l'élévation du tyran ? Voyez que de forfaits engendreroit un jugement fatal. Et quand cette nouvelle & innocente victime ſeroit immolée, le royaume auroit-il pour cela la paix ? Penſez-vous que les freres, les neveux de Louis, n'intéreſſeroient pas à leurs malheurs, à leurs prétentions, les puiſſances étrangeres ? L'Eſpagne, Naples, Parme & Plaiſance verroient-elles tranquillement envahir la monarchie françaiſe ? Ne feroient-elles pas valoir les droits qu'elles ont à ce riche héritage ? Ne ſe réuniroient-elles pas à la maiſon d'Autriche, à celle de la Savoye, à la Pruſſe que nous comptons déja pour ennemies ? Les diſpoſitions de la Ruſſie ne vous donnent-elles aucune inquiétude ? L'attitude menaçante de l'Angleterre ne vous annonce-t-elle rien de funeſte ? Les vues ultérieures de la Hollande, du Dannemarck, de la Suède, des Etats de l'Allemagne, de l'Italie, vous ſont-elles bien connues ? Pour moi, je vois au premier ſignal qui annoncera l'uſurpation, les Français ſe diviſer, toute l'Europe s'ébranler, ſe ſoulever, je vois ma patrie, ma malheureuſe patrie couverte de ſang & de ruines. Où ſeront les forces de terre & de mer qui pourront ſervir de barrieres à l'irruption de tant de peuples auſſi-bien aguerris que nous ? La nation la plus belliqueuſe pourroit-elle réſiſter au choc d'une coalition auſſi formidable ? Je veux que le parti de l'uſurpateur puiſſe lui à ſeul balancer tant de forces réunies. Que de ſang abreuvera la terre, que de calamités ſe déployeront ſur la France, auſſi long-tems que durera cette lutte ? Pouvez-vous dire d'ailleurs quelle en ſera l'iſſue ? Vous eſt-il donné de lire dans l'avenir les événemens qu'amenera ſa durée ? Hélas ! la victoire eſt auſſi inconſtante que la fortune. Bien ſouvent le parti qui croit la fixer, la voit s'envoler, & aller couvrir de ſes ailes le parti contraire. Si dans ce ſoulèvement général de l'Europe, elle ceſſe de planer ſur nos têtes, ſi elle abandonne les armes françaiſes, que deviendra notre patrie au milieu de

cette irruption de tant de peuples ? Ne craignez-vous pas qu'elle ne devienne la proie des vainqueurs ? Etes-vous certains que ce royaume jadis si floriſſant, si reſpectable à ſes voiſins, ne ſera pas démembré, partagé comme une terre conquiſe entre les différens vainqueurs ? Il eſt hors de doute, du moins que dans cette hypothèſe, nous ſerions à la merci de leur généroſité.

Devenez, au contraire, immobiles au milieu de ces antropophages qui s'agitent autour de vous ; dédaignez leurs menaces, repouſſez ce bandeau que l'impoſture veut attacher ſur vos yeux ; abandonnez à l'aveugle crédulité ces puériles préjugés qui donnent des torts à Louis ; ayez le courage de croire à ſa vertu ; ſoyez juſtes envers lui ; ſoyez-le ſans égard pour l'envie qui le pourſuit ; laiſſez un libre épanchement à cet amour que ſa ſeule préſence, que le ſeul charme de ſon accent vous inſpire ; établiſſez-le pour médiateur entre la nation & ceux qui l'attaquent, alors vous devenez les bienfaiteurs de votre pays, les pacificateurs de l'Europe, alors vous acquérez des droits à la reconnoiſſance univerſelle, vous imprimez à vos noms une gloire qui ne s'effacera jamais ; alors la patrie n'a plus rien à craindre, elle ceſſe de ſouffrir, & au milieu des bénédictions que vous donneront ſes fideles enfans, vous verrez les cœurs s'ouvrir à l'eſpérance ; alors un avenir conſolant s'ouvrira à nos yeux, & nous pourrons dire :

L'âge d'or à ſon tour, ſuivra l'âge de fer.

Placés, Meſſieurs, par le jugement que vous allez rendre, dans l'alternative ou d'attirer ſur vos têtes & ſur l'univerſalité de la nation, des maux dont l'imagination s'effraye, ou de mériter les ſuffrages de tous les gens de bien, & de rendre la paix à votre patrie, pourriez-vous hésiter ? Je ne me diſſimule point combien ſont orageuſes les circonſtances où vous vous trouvez ; je ne me fais point illuſion ſur ce débordement de rage, ſur cette frénéſie dont les accès redoublent à l'inſtant où vous allez ſtatuer ſur le ſort de Louis. Je ſais tout ce qu'a d'audace, tout ce que peut entreprendre la faction qui veut ſa mort. Mais la déſarmerez-vous en lui témoignant de la crainte ? C'eſt bien alors que vous mettriez dans un grand jour la vérité de cette maxime de J. J. Rouſſeau,

que

que *la foibleſſe & la domination réunies, n'engendrent que folie & miſere.* Si cette faction croit lire dans votre âme que vous redoutez ſes proſcriptions, ſes ſoulèvemens, ſes aſſaſſins, elle n'en ſera que plus portée à fortifier cette crainte, à mettre en jeu tous les reſſorts qui pourront vous intimider & vous contraindre à condeſcendre au vœu homicide qu'elle forme. *On ne déſarme ſes ennemis*, dit Voltaire, *que par la force*, & *on les enhardit par la foibleſſe.* Votre force armée eſt nulle ; mais vous avez celle de votre conſcience, de vos devoirs, de votre place. Oppoſez-la, & laiſſez à la providence le ſoin du reſte. Dans cette enceinte même où vous ſiégez, on a eu un bel exemple de ce que peut la fermeté toute ſeule. Lorſqu'il s'agit de demander aux eccléſiaſtiques de l'aſſemblée conſtituante, le ſerment conſtitutionnel, on avoit eu ſoin de remplir les tribunes, les avenues de la ſalle, d'hommes menaçans qui demandoient avec des hurlemens effroyables la mort de quiconque ne prêteroit pas ce ſerment. Des geſtes de cannibales accompagnoient ces cris, des papiers où on liſoit l'arrêt de ſang, pleuvoient dans l'aſſemblée. Tout ce bruit, tout cet appareil ſiniſtre ne purent arracher un ſigne de foibleſſe aux généreux députés qu'on vouloit épouvanter ; ils ſe montrerent inébranlables, ils refuserent le ſerment, & aucun d'eux cependant ne reçut la mort. Bien loin de-là, ils forcerent l'admiration de la troupe qui ſembloit prête à les égorger ; elle s'avoua vaincue, & ſon chef lui-même s'écria : *nous avons leur argent, mais nous n'aurons point leur honneur.* Puiſſe ce ſouvenir élever vos âmes, & vous convaincre que c'eſt lorſque l'homme a fait tout ce qui dépendoit de lui pour reſter fidele à ſes obligations, qu'il a droit d'attendre qu'une force ſupérieure ſupplée à ſa foibleſſe ! Quand il ſeroit vrai que votre courage tout ſeul ne vaincroit pas dans ce combat, quand vous devriez être martyrs de votre opinion, eh bien, ne vaut-il pas encore mieux deſcendre honorablement au tombeau, que de livrer le reſte de notre vie à l'opprobre & aux remords ?

Ah ! quelle eſt grande l'erreur de ceux là même qui penſent que la perte de Louis importe à leur ſûreté ! Je leur entends dire ;

« nous l'avons trop injurié, nous l'avons trop outragé ; nous nous sommes trop avancés ; il ne nous est plus possible de reculer ; nous sommes proscrits dans son cœur ; si nous ne le perdions pas, il nous perdroit ; *les rois ne pardonnent jamais* ». Vous vous rappellez qu'un orateur dans votre tribune, a donné cet étrange motif à la haine qu'il vouoit à Louis, & qu'il vouloit vous faire partager. Que lui & ses pareils connoissent bien mal le cœur qu'ils ont affligé & leur intérêt personnel ! Jamais, non jamais, quelles que soient les promesses dont on les berce, ils ne trouveront le bonheur que dans le repentir de leurs torts. La vengeance est une passion dont Louis ne connoît que le nom ; haïr est un effort impossible à son âme ; aimer & pardonner sont des besoins pour son cœur. *On ne peut lui reprocher*, ainsi que le disoit Bossuet de Charles premier, *qu'un excès de clémence*. Hélas ! il ne seroit pas même nécessaire de le solliciter d'effacer de sa mémoire le souvenir de tant d'injures, de tant d'humiliations. S'il se les rappelloit, ce seroit pour répéter avec son auguste épouse : *j'ai tout vu, tout entendu, & j'ai tout oublié*. Plus les erreurs qu'on auroit à lui reprocher seroient grandes, plus le repentir donneroit des droits à son indulgence, à son amitié. Nous à qui le ciel, dans ces jours de délire, a accordé la faveur de lui rester fideles, nous n'en serions point jaloux, & nous nous livrerions avec joie en otages à ceux qui revenant à Louis, pourroient conserver quelqu'inquiétude sur les suites de cet heureux changement.

J'adresse, au nom de tous les amis de Louis, les mêmes considérations, les mêmes paroles de paix à l'usurpateur dont on menace cet empire. Effrayé de l'épouvantable carriere que lui ont fait parcourir des intrigans, des imposteurs, de fausses spéculations, des intérêts mal-entendus, il se dit à lui-même : « me voilà parvenu à l'extrêmité de la carriere ; deux buts se présentent à moi : mon choix n'est pas douteux ; si je n'atteins l'un, je me brise contre l'autre. Pourrois-je, sans me perdre moi & ma famille, habiter le même lieu que celui qu'habiteroit Louis ? Si je laisse échapper l'occasion de commencer une seconde dynastie, dans quelle contrée irai-je me réfugier ? Je suis en horreur à tous les

ſouverains ; quel eſt celui d'entr'eux qui voudroit m'accorder une retraite dans ſes états ? Où irois-je ? Où me cacherois-je ?.... » Où vous vous cacheriez ! Eh ! dans les bras, dans le ſein de Louis ! Il n'est pas pour vous ſur la terre d'aſyle où vous puiſſiez être plus en ſûreté. Par-tout ailleurs, quelque ſoit le parti que vous adoptiez, vous ne trouverez que des regrets cuiſans. La puiſſance que vous ambitionnez vous défendroit mal ; vous verriez la France, l'Europe vomir contre vous des légions d'ennemis, & vous n'auriez retardé que de quelques inſtans une honteuſe cataſtrophe. Fiez-vous à la probité de Louis ; laissez lui voir le repentir des trop longues & trop cruelles erreurs où vous ont entraîné de funeſtes liaiſons, des circonſtances déplorables ; ce ſeul repentir ſera ſuivi de la conquête d'un ami fidele, d'un ami tendre pour vous, pour votre famille ; nous qui lui ſommes reſtés attachés, nous qui connoiſſons l'excellence de ſon cœur, nous prenons ſur notre tête l'engagement que vous ſerez toujours pour lui, ce que vous n'euſſiez jamais dû ceſſer d'être ; nous cautionnerons, s'il le faut, de tout notre ſang, la nouvelle & heureuſe alliance que vous contracterez.

Après avoir, Meſſieurs, mis ſous vos yeux les avantages certains, les avantages inappréciables que vous procurerez à votre aſſemblée, à chacun de ſes membres, à la nation, ſi vous avez le courage de prononcer ſur le ſort de Louis, ſans prévention & dans le ſilence de toute paſſion, de tout préjugé, je dois vous dire ce que le monde entier attend de vous avant que vous rendiez ce grand jugement.

Il attend que vous n'alliez aux voix, qu'après avoir fait ſortir de votre ſein, ceux qui dans la tribune ont déjà jugé le procès, ceux ſur-tout qui ſe ſont répandus en invectives contre l'accuſé, & ont annoncé une opinion ſanguinaire. La décence, les bonnes mœurs, la juſtice, l'humanité, tout vous fait un devoir d'exclure par un décret formel, ceux de ces députés qui n'auroient pas la pudeur de ſe récuſer eux-mêmes. Il en eſt parmi eux que la profeſſion qu'ils exercent dans la ſociété, rend étrangers à la ſcience des loix, c'eſt à vous à les leur apprendre, à leur dire

qu'il eſt défendu par la morale de tous les peuples, aux miniſtres de la juſtice, de juger deux fois le même accuſé, pour la même affaire; que le juge qui, avant que le tribunal ait prononcé ſur le ſort d'un accuſé, l'injurie, invoque la mort contre lui, ſe dépouille des fonctions de juge, & leur préfere le rôle d'ennemi. Or, il eſt inoui que dans aucune ſociété policée, un homme puiſſe être jugé par ſes ennemis. Ceux qui ſe refuſeroient à cette vérité, voudroient-ils qu'on en uſât envers eux, comme ils veulent en uſer envers Louis? Si un jour ils venoient à être à leur tour accuſés; s'ils ſe voyoient traduits devant un tribunal compoſé d'hommes qui leur auroient juré une haine mortelle qu'ils auroient manifeſtée ſans détour en mille occaſions, dans leurs diſcours, dans leurs écrits, dans le cours de la procédure, quel ſeroit leur premier cri, leur premier mouvement? Ils embraſſeroient la ſtatue de la juſtice, ils implореroient ſon ſecours contre leurs propres juges, ils ſe couvriroient de l'égide de la récuſation. Eh bien, la premiere maxime du droit des gens, du droit naturel, ne nous défend-elle pas de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fût fait? Cette vérité de tous les tems eſt à la portée de tous les eſprits. Ceux à qui vous la préſenterez, la comprendront; mais ſi par une homicide opiniâtreté, ils perſiſtoient à fermer les yeux à cette lumiere, faites parler la loi. Où ſeroit-elle écoutée ſi on ne lui obéiſſoit pas dans ſon propre ſanctuaire? Elle veut que *le juge qui a ſollicité, recommandé, ou ouvert ſon avis avant la viſitation du jugement*, ſoit *dans le cas de la récuſation;* elle ordonne au *juge qui ſait des cauſes de récuſation en ſa perſonne, d'en faire ſa déclaration avant qu'elles ſoient propoſées;* elle enjoint même *aux parties de propoſer les cauſes de récuſation auſſi-tôt qu'elles ſont parvenues à leur connoiſſance* (1). En vain ceux à qui vous ferez entendre

(1) *Voyez les titres* 6, 17, 19 *du titre IV de l'ordonnance de* 1667. *Cette ordonnance n'eſt point abrogée, elle eſt en vigueur dans les nouveaux tribunaux.*

cet oracle ; orieront-ils que l'accusé est jugé par ses actions ; par le peuple ; que la nation a prononcé, qu'elle n'a que faire des formalités de justice. Toutes ces pitoyables défaites, toutes ces déclamations de sang, tous ces subterfuges de la haine, doivent tomber devant une loi claire, formelle & qui lie tous les juges Français.

Si vous ne preniez ce parti, vous assimileriez votre assemblée à ce tribunal monstrueux dont vous-même avez blâmé la partialité, qui comptoit parmi ses membres Cromwell & ses complices. Songez que c'est déjà bien assez d'attrister l'univers en lui présentant le spectacle d'une assemblée dont les membres sont accusateurs & témoins contre l'accusé soumis à leur jugement, dont plusieurs l'ont déjà jugé sur ces mêmes accusations qu'on lui présente. Oui, Messieurs, Louis a été déjà jugé sur ces chefs d'accusation que vous avez produits avec tant de solemnité, & peut-être aussi avec trop peu de réflexion. Le monde entier sait & n'oubliera jamais que le jugement qui est intervenu, l'a frappé de la déchéance. Contre l'adage donc des jurisconsules, si connu, *non bis in idem*, vous nous montrez ce qui ne s'est jamais vu, un accusé jugé deux fois pour la même affaire. Si un tribunal de l'ancien régime eût donné l'exemple de quelqu'une des monstruosités qui se rencontrent dans le procès de Louis, que penseriez-vous d'un tel tribunal ? En voulant donc mieux faire qu'on ne faisoit dans l'ancien régime, gardez-vous de l'inconvénient de le faire regretter.

J'aurois encore à vous dire qu'un jugement ne peut être que l'application d'une loi, & à vous demander de nous lire le texte de celle qui peut s'appliquer à la circonstance actuelle. Dans quel code trouverez-vous la peine décernée contre un roi qui seroit convaincu des délits dont vous accusez Louis ; & qui auroit déjà été privé de la couronne pour ces mêmes délits ? Je ne connois certes, ni ce code, ni cette loi, ni cette peine ; vous ne les connoissez pas mieux que moi. Vous jugerez donc arbitrairement. Que sert alors de faire des loix, si les justiciables ne doivent avoir aucune regle de leur con-

duite, & les juges, aucune regle de leur jugement? Car, prenez garde que les premiers mots d'un accusé, sont de demander où est la loi qui lui défendoit l'action pour laquelle il est traduit en jugement, & le premier soin du juge, c'est de chercher cette loi. Si elle ne se trouve pas, l'accusé est absous. Si elle existe, il faut encore trouver celle qui dit, quelle peine a encouru l'accusé par le délit dont il est prévenu? Est-ce là la marche que vous allez tenir? Est-ce ainsi qu'il vous est possible de procéder?

Mais, Messieurs, les raisonnemens de ce genre, donneroient beaucoup trop d'étendue à cet écrit; je les abandonne aux défenseurs de l'accusé. C'est à eux également qu'il appartient de foudroyer, avec les armes de la raison & de la justice, tous ces prétendus délits que vous avez accumulé sur sa tête. Pour moi, je ne veux vous entretenir que de ses vertus; c'est dans son cœur que je veux vous faire puiser l'opinion que vous devez vous former des calomnies dont on a essayé de l'entacher. Je veux montrer au peuple qu'on a égaré, quel pere, quel ami il a affligé.

Je pourrois, cependant, vous demander s'il ne seroit pas juste de mettre dans la balance où vous allez peser sa destinée, les bienfaits innombrables que nous devons à cette longue suite d'ayeux, qu'il surpasse en bonté, en générosité. Regardez autour de vous: la France est couverte des preuves de leur munificence. Que de merveilles répandues sur sa surface! Ces florissantes cités, ces temples, ces palais, ces monumens dignes de l'ancienne Rome, ces ponts, ces quais, ces magnifiques routes, ces asyles ouverts au malheur, ces chefs-d'œuvres de tous les arts, ces riches manufactures, ces canaux, ces ports, ces écoles, ces académies, à qui les devons-nous? Aux ancêtres de Louis. S'il sortoient aujourd'hui de leur tombeau, comme ils s'indigneroient! Est-ce ainsi, vous diroient-ils, que vous nous payez en sa personne, d'avoir porté la France au premier rang des empires? Comptez combien de héros, combien de grands hommes vous a donné sa famille

dans un ſeul ſiecle? Louis-le-Grand, le Grand-Condé, le prince de Conti, frere de celui-ci, le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, Philippe, régent du royaume, le Dauphin, pere de l'accuſé. Toutes les maiſons ſouveraines de l'Europe enſemble, ont-elles donné au monde, dans le même eſpace de tems, un égal nombre d'hommes ſupérieurs? Et ne devez-vous rien à l'héritier du nom qu'ils ont couvert de tant de gloire?

Mais, Louis n'a pas beſoin de cet éclat emprunté; vous ne voulez voir en lui qu'un homme; moi, je vois en lui le meilleur roi, le meilleur pere, le meilleur ami, le meilleur mari, le meilleur maître, le ſage le plus accompli. Vous l'accuſez d'avoir été tyran de ſon peuple. Lui! qui rapportoit au bonheur de ſes ſujets, toutes ſes penſées, toutes les actions de ſa vie, qui eût ſacrifié, à leur félicité, ſa propre couronne! Lui! qui abolit les corvées, la ſervitude perſonnelle, qui ne voulut plus que la taille fût arbitraire; lui, dont la ſollicitude paternelle verſa des conſolations dans les aſyles de la miſere, éclata juſques dans les réduits de l'infortune & du crime; lui qui ſupprima la queſtion, les cachots ſouterreins; qui, en 1788, détruiſit la féodalité dans ſes domaines de Verſailles; lui enfin, qui, de Cherbourg, écrivoit à la reine: *j'ai ſenti l'amour de mon peuple juſqu'au fond de mon cœur; juzez ſi je ne ſuis pas le plus heureux roi du monde.* Dans combien d'occaſions, ſon cœur rempli de cet amour, n'en a-t-il pas laiſſé voir les épanchemens! Il en eſt une, ſur-tout peu éloignée, que je ne puis rappeller à mon ſouvenir, ſans que mes yeux ſe mouillent de larmes. Eh! quel eſt l'âme de bronze qui ne s'attendrira pas en en liſant le récit!

Ce fut en 90, dans la ſemaine de Pâques, le jour où la princeſſe ſa fille devoit faire ſa premiere communion. Quelques heures avant cette grande & ſainte action, la reine conduiſit madame dans la chambre du roi, & lui dit: « ma fille, jettez-vous aux pieds de votre pere, & demandez-lui ſa bénédiction ». L'aimable enfant, qui dans ce moment

ſembloit un ange deſcendu du ciel, ſe proſterne à genoux ; ſon pere la bénit, la releve, & lui adreſſe ces paroles, qui ſont entrées trop avant dans mon âme, pour en être jamais effacés.

« C'eſt du fond de mon cœur, ma fille, que je vous bénis, en demandant au ciel qu'il vous faſſe la grâce de bien apprécier la grande action que vous allez faire. Votre cœur eſt innocent & pur aux yeux de Dieu ; vos vœux doivent lui être agréables. Offrez-les lui pour votre mere & pour moi. Demandez-lui qu'il me donne les grâces néceſſaires *pour faire le bonheur de ceux ſur leſquels il m'a donné l'empire, & que je dois conſidérer comme mes enfans.* Demandez-lui qu'il daigne conſerver dans ce royaume, la pureté de la religion, & ſouvenez-vous bien, ma fille, que cette ſainte religion eſt la ſource du bonheur, & notre ſoutien dans les adverſités de la vie. *Ne croyez pas que vous en ſoyez à l'abri ; vous êtes bien jeune, mais vous avez déjà vu votre pere affligé plus d'une fois.* Vous ne ſavez pas, ma fille, à quoi la providence vous deſtine ; ſi vous reſterez dans ce royaume, ou ſi vous irez en habiter un autre. Dans quelque lieu où la main de Dieu vous poſe, ſouvenez-vous que vous devez édifier par vos exemples, faire le bien toutes les fois que vous en trouverez l'occaſion ; *mais ſur-tout, mon enfant, ſoulagez les malheureux de tout votre pouvoir. Dieu ne nous a fait naître dans le rang où nous ſommes, que pour travailler à leur bonheur, & les conſoler dans leurs peines.* Allez aux autels où vous êtes attendue, & conjurez le Dieu des miſéricordes, de ne vous laiſſer oublier jamais les avis d'un pere tendre ».

Ce touchant diſcours fini, la reine prit la jeune princeſſe entre ſes bras, & la préſenta aux embraſſemens de ſon pere. Les innocentes careſſes de l'enfant, les larmes qui couloient de ſes yeux, celles dont l'arroſoient les auteurs de ſes jours, donnerent aux perſonnes préſentes, le plus beau, le plus attendriſſant des ſpectacles. Oh ! famille céleſte ! ſi vous étiez connue, on vous éleveroit des autels.

Louis appuyoit de ſon exemple, les leçons qu'il donnoit à ſon enfant ; ſes momens les plus doux étoient ceux qu'il conſacroit à faire des heureux. Il aimoit à goûter le plaiſir de verſer lui-même des ſecours dans le ſein de l'indigence. Un jour qu'il étoit environné des malheureux à qui il venoit de diſtribuer des largeſſes, ſes courtiſans lui propoſerent une partie de traîneau ; il leur montre ce grouppe d'infortunés, & dit, les yeux baignés de larmes : *Meſſieurs, voilà mes parties de plaiſir ; ce ſont là, je vous aſſure, mes paſſe-tems les plus doux.*

Il n'attendoit pas que le pauvre vînt ſolliciter ſa bienfaiſance ; il alloit le chercher. Pour le trouver, il mettoit à profit ſes propres délaſſemens. Appercevant une fois qu'il prenoit l'exercice de la chaſſe, une chaumiere, il ſoupçonna que la miſere l'habitoit. Sans rien communiquer de ſon deſſein, il devance ſa ſuite, arrive ſeul à la chaumiere, deſcend de cheval, & entre ſans ſe faire connoître. Il apperçoit une femme qui lui fait l'hiſtoire de ſes malheurs ; il voit étendu ſur un grabat, un homme que l'âge & la miſere y tiennent enchaîné. Louis ſe tient debout devant la cheminée, les mains derriere le dos, adreſſe à ces bonnes gens, des paroles de conſolation qui les font fondre en larmes, poſe, ſans qu'ils s'en apperçoivent, ſa bourſe ſur la cheminée, & part comme un éclair. Il eſt à peine ſorti, que la femme apperçoit la bourſe, elle la prend, court après le cavalier, & lui crie : « eh ! Monſieur, Monſieur, vous avez oublié ceci ». Louis tourne la tête, & lui crie à ſon tour : « eh ! bonne femme, qui vous la demande cette bourſe ? » Il redouble enſuite de vîteſſe pour ſe dérober à la reconnoiſſance de cette femme.

Dans l'hiver de 88, ſe promenant ſeul à pied dans le parc de Verſailles, il apperçoit un enfant couvert des haillons de la miſere, & tranſi de froid ; il le prend affectueuſement par ſa main, & lui dit : « viens, mon pauvre enfant, mon petit ami, je veux te reconduire chez toi ». L'enfant obéit ; Louis arrive dans un eſpece d'antre ; il voit une femme dans la

désolation, un homme prêt à succomber aux angoisses de la faim & du froid ; il apperçoit autour de lui, l'image de la plus horrible détresse ; son âme en fut tellement affectée, que tout son corps en tressaillit. Il laissa à ces malheureux tout l'argent qu'il avoit sur lui. De retour à Versailles, il leur envoya un chirurgien, avec ordre d'en prendre le plus grand soin. Depuis il a regardé cette famille comme lui appartenant ; elle a toujours été chere à son cœur, & il n'a cessé de lui témoigner le plus tendre intérêt, qu'au moment où une indigne prison a été la récompense d'une vertu si pure. Homme divin ! est-ce vous qu'on accuse d'être dur, insensible, d'être un tyran ! Ah ! que pensera la postérité, de cette atroce accusation, quand l'histoire lui racontera les prodiges de bonté que je rappelle ici à mes contemporains ?

Epouse de Louis, vous goûtiez avec lui la douceur de ces passe-tems, vous vous enivriez avec lui du plaisir de donner à ceux qui avoient besoin. Ces deux augustes infortunés que le ciel sembloit avoir accordé à la France pour y faire régner une constante félicité, se promenant un jour, rencontrèrent une petite fille qui portoit une écuelle avec quelques cuillers d'étain. » Mon enfant, lui dit la reine, que portes-tu là ? — madame, c'est de la soupe pour mon pere & ma mere qui travaillent là-bas dans les champs. — Avec quoi est-elle faite ? — Avec de l'eau, madame, & des racines. — Quoi ! point de viande ? oh ! madame, nous sommes bienheureux quand nous avons du pain. — Eh bien, dit la reine à cet enfant, en lui mettant dix louis dans la main : porte cela à ton pere, afin que vous ayez de meilleure soupe ». La petite fille remercie, & se retire toute joyeuse. Louis & son épouse la suivent des yeux ; elle court à ses parens, leur remet l'argent, & leur fait part de son heureuse rencontre. Le pere & la mere se jettent aussi-tôt à genoux. La reine le faisant remarquer au roi, lui dit : « voyez, mon ami, ils sont à genoux ; ils prient pour nous. Quel plaisir l'on goûte à faire du bien ! » Les voilà, messieurs, ces deux mortels, ces deux anges que la calomnie vous dépeint comme deux ennemis de la nation.

On vous a dit que Louis avoit voulu verſer le ſang du peuple. Rappellez-vous donc cette horrible, cette ſanglante matinée du 6 octobre 89, où tout ſembloit en effet lui preſcrire la néceſſité d'oppoſer une légitime défenſe. Ceux qui l'environnoient pendant ce cruel orage, le ſupplioient, le preſſoient de s'y ſouſtraire par la fuite ; ils l'aſſuroient que ſa retraite ſeroit puiſſamment protégée ; Louis porte la main droite ſur le front, réfléchit pendant quelques minutes, & tendant enſuite cette même main vers ceux qui lui parloient, il leur adreſſe ces paroles qui ſeront un jour gravées en lettres d'or ſur ſa tombe : *Non, il ne faut pas expoſer la vie de pluſieurs pour en ſauver un ſeul ; j'irai à Paris.*

Rappellez-vous cette autre époque du 18 avril 91, où une populace mutinée s'attroupa autour de ſa voiture, arrêta ſes chevaux, s'oppoſa à ce qu'il allât à Saint-Cloud, & oſa prononcer contre lui & ſa famille, les plus groſſieres invectives. » Je vais, lui dit le commandant de la garde nationale ; faire déployer le drapeau rouge pour écarter ces ſéditieux.—Monſieur, lui répondit Louis, je n'ai aucun avis à vous donner ſur ce que vous croyez que la conſtitution vous autoriſe à faire ; mais je vous avertis, je vous préviens que *je ne veux pas que l'on répande une goutte de ſang pour moi* ».

Plus récemment encore, le 20 juin dernier, une multitude innombrable bien décidée à ſe porter aux derniers excès, force ſa garde, ſe précipite dans ſon château, en faiſant retentir l'air de menaces ſacriléges. Les ſuiſſes ferment les portes ; Louis vient à eux, & leur dit : » Non, non, ouvrez : je ne dois rien avoir à craindre des françois. » On ouvre, des furieux s'élancent en criant : » où eſt-il ? où eſt-il ? que nous l'égorgions ! » Des ſabres, des piques menacent la poitrine de Louis, les ſuiſſes de ſa garde mettent l'épée à la main, Louis s'en apperçoit & leur crie : » remettez vos épées dans le fourreau, je vous l'ordonne. » Et c'eſt lui qu'on accuſe d'avoir verſé le ſang de ſon peuple, quand il a mieux aimé ſacrifier ſa vie, que de faire couler celui des aſſaſſins qui vouloient la lui ravir !

Voulez-vous connoître le reſpect religieux que cet homme ſi

calomnié eut toujours pour la vie de ses semblables ; écoutez la leçon qu'il donne au feu Dauphin : des courtisans, pour divertir ce jeune prince, représentoient dans son appartement un cerf. L'un de ces courtisans étoit supposé être le cerf, & ceux qui jouoient le rôle de chasseurs, feignoient de le tuer. Louis entre dans ce moment, & s'écrie avec indignation : *fi donc, fi donc, mon fils ; que je ne voye jamais pareille chose ; je n'aime pas ces jeux où l'on tue.* Et c'est là ce roi qu'on appelle un Néron ! Ah ! Messieurs, hâtez-vous de vous laver du honteux soupçon d'avoir accrédité une aussi atroce extravagance ? Ne voyez-vous pas que quand de pareils faits déposent contre les calomniateurs, vous seriez la fable du monde, vous passeriez pour leurs complices, si vous ne les couvriez pas de tout votre mépris ?

On a voulu faire croire au petit peuple, que Louis ne l'aimoit pas, & cependant c'est toujours sur les classes les moins fortunées de la société, qu'il a aimé à fixer ses regards. Il se plaisoit dans ses momens de loisir à converser avec les ouvriers, & à s'informer d'eux si le salaire qu'on leur donnoit, étoit proportionné à leur travail & à leurs besoins. Dans le cruel hiver de 88, il alla seul & à pied, malgré l'excessive rigueur du froid, parcourir les chemins que l'on préparoit pour des travaux. Il demanda aux ouvriers combien il leur étoit alloué pour leur journée ; ils lui répondirent qu'elle étoit taxée à 15 sols. « Oh ! mes amis, leur répondit Louis, ce n'est pas assez ; on n'a pas rempli mes intentions ; vous aurez davantage, je vous en ferai rendre justice, & bientôt, soyez-en certains ».

Si l'intérêt qu'il portoit à ceux qui ne vivent que de leurs sueurs, lui faisoit désirer qu'ils fussent généreusement payés, son amour pour l'ordre qui fut toujours l'âme de toutes ses actions, le portoit aussi à blâmer la négligence & la fainéantise. Considérant un jour les travaux qui se faisoient à la rampe de la rue de la Surintendance, il vit avec peine la grossièreté avec laquelle cet ouvrage se faisoit ; il en témoigna son mécontentement aux ouvriers qui ne le connoissant pas, lui demandèrent brutalement ce qu'il vouloit, & de quoi il se mêloit. « Je veux, leur répondit

Louis, que vous soyez bien payés, mais j'exige que le travail réponde au salaire ».

Vous le voyez, ce prétendu tyran est toujours bon, toujours juste, toujours aimant, toujours aimable. Je ne vous parle pas de ses mœurs; ses ennemis même lui rendent justice sur cet article. Mais que n'aurois-je pas à vous dire de la beauté de son âme, de sa candeur, de sa modération, de son goût invariable pour la décence dans les moindres détails? Une personne de la plus haute considération s'emportant un jour en sa présence, pendant une chasse, contre les chiens qui n'alloient pas à son gré, vomit contre ces animaux un torrent de ces paroles grossieres que l'on tolere à peine dans la bouche d'un homme mal élevé; puis se tournant vers Louis, elle lui dit: » mais, Sire, ces animaux-là n'entendent donc rien. — Je ne m'en étonne pas, répondit Louis; vous leur parlez-là un langage qu'il est difficile d'entendre: croyez-moi, il faut vous en corriger ».

La même personne, dans une autre chasse, voyant le cerf que Louis poursuivoit depuis long-tems, aux abois, se permet une action qui eût été regardée par le prince le plus modéré, comme une insulte. Il devance le roi, & tue lui-même le cerf. Louis arrive, & voyant l'animal mort, il se tourne vers l'imprudent chasseur, & sans se permettre le plus léger reproche, se contente de lui dire: *ah! la chasse est donc finie*! Ceux qui savent combien dans ces sortes d'occasions, il est ordinaire de montrer de l'impatience & de la jalousie, sauront apprécier ce trait de modération. Louis la faisoit éclater dans tous ses amusemens. Une autre personne de la cour qui aimoit beaucoup les paris, & qui y étoit toujours fort heureuse, lui proposa de s'intéresser dans une course de chevaux. « Monsieur, lui dit Louis, si je voulois faire une bien bonne affaire, je parierois pour vous, mais je parie contre, & comme je ne mets jamais beaucoup d'argent à mes paris, celui-ci sera de six livres ». C'est là, messieurs, si vous voulez, une bagatelle; mais la preuve de désintéressement qu'elle offre, suppose un cœur maître de

lui-même, inaccessible à la séduction, & qui voudroit réfléchir les généreux sentimens dont il est animé, sur ceux qui sont plus particuliérement tenus d'en donner l'exemple.

Lorsqu'il s'est agi des intérêts les plus graves, Louis a montré la même modération. Un libelliste osa l'outrager dans un écrit, sous le ministere de M. de Malesherbes, aujourd'hui son défenseur. Le ministre parla à son maître, de l'écrit & de son auteur. « Laissez dire, répondit Louis; je veux être le pere de mon peuple, dût-il être ingrat ». Vous qui dites que les rois ne pardonnent jamais, ah! faites au moins une exception en faveur de Louis! Vous qui lui supposiez une hypocrite fidélité à la constitution, qui pensiez qu'il regrettoit la portion d'autorité qu'il avoit perdue, vous ignoriez donc que jamais monarque ne fut moins jaloux que Louis du pouvoir suprême. Entre mille preuves que je pourrois vous en donner, je me borne à une seule. Le même ministre dont je viens de parler, & dont j'invoque ici le temoignage, lui demandant la permission de quitter la cour & le ministere, *& pourquoi*, lui dit Louis, *voulez-vous vous en aller?* --- *Sire*, répondit M. de Malesherbes, *je préfere la retraite.* ---- *Ah! que vous êtes heureux*, répliqua Louis! *Que je voudrois bien pouvoir en faire autant que vous! Et je le ferois certainement si le bonheur de mon peuple l'exigeoit.*

Vous l'entendez, toujours son peuple, toujours le bonheur de ses sujets; c'est à cette idée qu'il colloit toute son âme; c'étoit là son seul désir, son seul vœu, sa seule passion, & on a osé, dans votre tribune, vous le représenter comme un farouche despote! Et vous ne vous êtes pas indignés contre l'imposture! Il est sous vos yeux: est-ce là le maintien, le front, le regard, l'accent d'un despote? Voyez comme son âme est paisible! Il n'est pas un de vous dont le cœur ne soit agité d'une secrette inquiétude. Lui seul est calme; il vous rappelle ce sage dont parle Cicéron, qui disoit que le témoignage de sa conscience lui tenoit lieu de tout, le dédommageoit de tout (1). C'est aussi ce qu'il disoit à un de

(1) *Mea mihi conscientia pluris est, quàm omnium sermo.*

vous, le 20 Juin, au milieu des aſſaſſins qu'on avoit déchaînés contre lui. Ce député vivement ému de cet air calme, de cette inaltérable ſérénité répandus ſur toute la phyſionomie de Louis, dans des inſtans où l'homme le plus intrépide eût donné des ſignes de crainte, ne put s'empêcher de témoigner l'étonnement & la vénération que lui inſpiroit un héroïſme ſi fort au-deſſus des forces humaines. « Monſieur, lui répondit Louis, je crois avoir le cœur pur, & dans cet état, on ne craint pas la mort. » Et c'eſt-là l'homme que vous placez entre Tibère & Néron ! A qui perſuaderiez-vous que c'eſt de bonne-foi que vous croyez à la vérité d'un tel rapprochement ? Et ſi réellement vous y aviez cru un inſtant, ſi cette opinion influoit ſur le jugement que vous allez rendre, comme cet écrit que je vous préſente ici, vous accuſeroit un jour ! Vous auriez pour accuſateurs ces hommes même du peuple, qui furent acteurs dans la ſanglante ſcene du 10 août. Ils diroient à ceux d'entre vous qui avoient ourdi cette hideuſe trame, & qui en ont fait l'aveu: « vous ſaviez bien que ce n'étoit pas Louis qui étoit venu nous chercher, nous provoquer, puiſque c'eſt vous qui nous aviez pouſſés vers ſon palais, qui nous aviez enrôlés, ſoudoyés. Pourquoi donc prendre pour baſe de votre jugement, une aggreſſion dont ne peuvent reſter reſponſables que ceux qui avouent l'avoir faite, & qui en tirent publiquement vanité ? »

Quel deſpote, Meſſieurs, quel ennemi du peuple, qu'un monarque qui dans un règne de plus de quinze années, n'a montré, ni dans ſes mœurs, ni dans ſa conduite, l'apparence d'une tache, d'une foibleſſe ! quel tyran qu'un ſouverain qui dans les plus grands périls où l'homme puiſſe ſe trouver, n'a pas laiſſé percer la plus légere crainte du jugement de l'être ſuprême, de celui de la poſtérité ! ah ! heureux, mille fois trop heureux celui de nous qui pourroit ſe flatter d'avoir une âme auſſi belle, auſſi exempte de vices & de défauts ! O vous, qui donneriez votre vie pour lui épargner un inſtant de douleur, épouſe qui ne voyez, qui ne chériſſez ſur la terre, que lui ; ſœur ado-

rable, qui nous avez montré jusqu'où peut aller l'amitié ; enfans aimables, ornés de toutes les grâces de votre âge, & qui, si l'on vous a tout ravi, hériterez au moins des vertus de ceux à qui vous êtes redevables du triste présent de la vie, consolez, consolez Louis de l'injustice de ceux qui ne le connoissent pas, ou qui feignent de ne pas le connoitre.

Comment se fait-il, MM., que cet homme, que cette épouse, qui, s'ils ressembloient à l'affreux portrait qu'en a tracé la calomnie, seroient aujourd'hui seuls dans l'univers, sont idolâtrés de tous ceux qui leur appartiennent, de tous ceux qui les ont approchés ! Le 20 juin, la sœur de Louis entend qu'on menace la vie de la reine ; elle s'apperçoit qu'elle n'est pas connue des assassins, & qu'ils la prennent pour Marie-Antoinette ; elle profite de cette méprise, & court présenter son sein aux poignards. Ses serviteurs crient : *Non, non, ce n'est pas la reine. . . . Eh ! messieurs, de grâce*, leur dit la sœur de Louis, *ne les détrompez pas . . .* Oh ! princesse ! que vous êtes belle, que vous êtes grande dans ce siecle de corruption ! Eh ! qu'il doit être beau le cœur de cette amie, que vous affectionnez avec cette ardeur !

Le 10 août, la sœur de Louis se colle à ses pas ; ont veut la dissuader de le suivre. *Que je l'abandonne !* répond-elle avec vivacité, *& qui le consolera, si ce n'est moi ? Puis-je abandonner un frere qui est la vertu même ?* Vous l'entendez, messieurs, c'est la vertu même qui rend témoignage à Louis. Un tel témoignage ne l'emportera-t-il pas à vos yeux sur celui des imposteurs ?

Non, non, disoit tout récemment un gardien de Louis ; *non, non, je ne retournerai plus dans ce temple, je n'irai plus voir cette famille ; si j'y retournois, je tomberois à leurs genoux, je les embrasserois, & on ne m'en sépareroit plus qu'en me donnant la mort ; ce ne sont pas des hommes, ce sont des anges, des âmes célestes.* (1)

Ah ! messieurs, laissez-vous aller aussi à ce saint enthousiasme ; contemplez le tableau que ma main trop foible pour

tracer dignement la réunion de toutes les vertus dans un ſeul homme, vient de mettre ſous vos yeux ; repaſſez-en les différens traits dans votre cœur ; ſoyez encore les amis de Louis, qui fut, qui ſera toujours le vôtre ; dédommagez-le par votre amour, de tant d'ennuis, de tant d'ingratitude ; conſolez l'univers, réjouiſſez la France par un grand acte de juſtice ; vous aurez fait le bonheur de la patrie, & vos noms ne ſeront plus prononcés qu'avec reconnoiſſance.

P. S. Si je ne ſigne point cet écrit, & ſi je n'ai point ſigné la *réponſe aux réflexions de M. Necker*, ce n'eſt pas que je ne ſois dans la très-ſincere diſpoſition de ſceller de tout mon ſang, s'il étoit néceſſaire, le témoignage que la très-forte majorité de la nation françaiſe, rend par ma bouche aux vertus de Louis XVI & de ſa famille ; mais il ne faut pas que la prévention qui s'attache quelquefois aux noms, nuiſe à une auſſi belle cauſe.

---

(1) *Ce fait a eu pluſieurs témoins, & l'homme qui a rendu ce témoignage à la famille de Louis, n'eſt rien moins que royaliſte.*